

## **RÈGLEMENT DU JEU**

### **Concours « Chasse aux oeufs »**

#### **Article 1 : Objet**

La société GW Concept domiciliée Z.I La Barbière, BP 40, 47301 VILLENEUVE SUR LOT, RCS Agen n°521403493, organise pendant la période du 16 avril au 30 avril 2014, un jeu sans obligation d'achat.

#### **Article 2 : Participants**

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine à l'exclusion des employés d'une des sociétés du groupe GIFl et de ceux des magasins GIFl.

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est accessible via la page Facebook officielle de GIFl <http://www.facebook.com/GIFl.Officiel>

Pour jouer, le participant doit :

- se connecter sur la page Facebook de GIFl : <http://www.facebook.com/GIFl.Officiel>,
- se rendre sur l'onglet «Quizz Pâques » avant le 30 avril 2014 à 17h00, puis cliquer sur « Je participe »
- et répondre aux 5 questions du Quizz.

La participation au jeu implique l'acceptation par l'internaute du règlement du jeu ainsi que la création d'un compte sur le site Facebook.

Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs comptes Facebook pour une seule et même personne. GIFl se réserve le droit d'annuler la participation du candidat qui utiliserait plusieurs comptes Facebook.

#### **Article 4 : Prix**

La valeur totale des dotations mises en jeu est de 1000 €.

Les dotations en jeu sont :

- 25 cartes cadeaux d'un montant de 40 € chacune.

La dotation n'est ni transmissible, ni échangeable contre une quelconque contrepartie en numéraire. Les cartes cadeaux sont utilisables **en magasin GiFi** .

#### **Article 5 : Détermination des gagnants**

Pour jouer, chaque participant doit se connecter sur la page Facebook de GIFl : <http://www.facebook.com/GIFl.Officiel>, puis se rendre sur l'onglet « Quizz Pâques » avant le 30 avril 2014 à 17h, et répondre aux 5 questions du quizz.

La désignation du gagnant se fera par tirage au sort, parmi les participants qui auront répondu de manière exacte au quizz.

Le tirage au sort s'effectuera le 5 mai 2014 .

La participation au jeu implique l'acceptation par l'internaute du règlement du jeu ainsi que la création d'un compte sur le site Facebook.

Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs comptes Facebook pour une seule et même personne.

GIFI se réserve le droit d'annuler la participation au tirage au sort du candidat qui utiliserait plusieurs comptes Facebook.

Les gagnants seront informés par email au plus tard lundi 15 mai 2014.